

LES MESURES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

L'année scolaire 2021/2022 a encore été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID19. Les conditions de fonctionnement des établissements ont toutefois varié en fonction des évolutions de l'épidémie

Dans ce contexte marqué par une instabilité certaine, le Département a toutefois permis aux collèges de fonctionner dans des conditions satisfaisantes et ce, grâce à un accompagnement matériel et humain déterminant au profit des établissements.

Mise en place de prestations d'externalisations durant la crise

Les collèges ont bénéficié d'un plan de nettoyage des locaux, et de désinfection des principaux points de contacts (interrupteurs, poignées de porte, toute surface pouvant être en contact des mains).

470 prestations ponctuelles ont été mises en place à la rentrée de septembre 2021 dans le cadre du protocole sanitaire. Le chiffre s'est élevé à 530 en mars 2022. Puis à la fin du deuxième trimestre 2022, le protocole sanitaire a été allégé (passage au niveau1).

Néanmoins, une tolérance a été accordée pour les collèges souhaitant un temps d'adaptation.

A compter de la rentrée scolaire 2022, il est prévu environ 400 prestations dans le cadre d'une rentrée « normale » post confinement.

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, les prestations renforcées seront supprimées à la rentrée. Il sera demandé néanmoins au prestataire de prévoir les moyens nécessaires en cas de nouvelle vague.

Distribution de gel et matériel de protection EPI (Equipement de Protection Individuelle)

Le Département a doté en EPI tous les agents départementaux ainsi que les contrats aidés et les apprentis.

Sur l'année scolaire 2021/2022 :

- 3 235 boîtes de 50 masques chirurgicaux
- 4 785 masques en tissu
- 20 000 litres de gel hydro alcoolique en 2 commandes
- 20 masques inclusifs (en complément des 471 livrés en 2020/2021)
- 14 400 surblouses